



3

Le tri et le recyclage des matériaux

DOC 1. Comment trier ses déchets ?

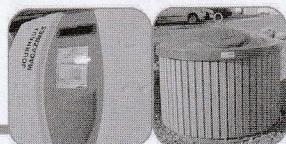
Tri, mode d'emploi

VOS PAPIERS

- > Journaux, prospectus, magazines
- > Annuaire, catalogue, cahier
- > Agenda, courrier, enveloppes

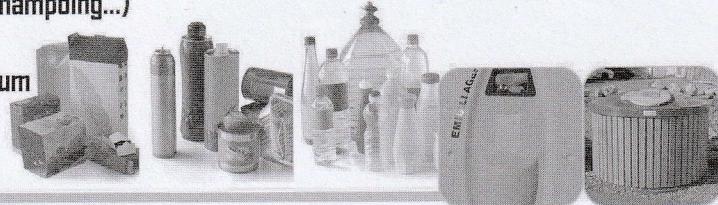


> BAC BLEU



VOS EMBALLAGES MÉNAGERS

- > Bouteilles et flacons en plastiques (sirop, shampoing...)
- > Bouteilles d'huile plastique et aérosols
- > Emballages métalliques, en acier et aluminium (canette, boîte de conserve, couvercles)
- > Petits cartons d'emballages



> BAC JAUNE

VOS EMBALLAGES EN VÉRRE

- > Bouteilles, pot, bocaux en verre
 - > Bouteilles d'huile en verre (vides)
- Attention : la vaisselle et la faïence ne se recyclent pas !



> BAC VERT

VOS ORDURES MÉNAGÈRES

- > Restes de repas, mégots, mouchoirs...
- > Emballages alimentaires souillés (pot de yaourt, barquette de beurre ou de viande, boîtes de pizzas, tubes de sauces...)
- > Sacs plastiques ou film alimentaire



> BAC GRIS

RAPPEL : Les cartons sont à déposer dans les conteneurs réservés aux cartons ou à la déchèterie.
Les déchets verts sont à composter à domicile ou à la déchèterie.



* Avançon * La-Bâtie-Neuve * La-Bâtie-Vieille * Chorges * Montgardin
* Rambaud * La Rochette * Saint-Étienne-le-Laus * Valserres

Un doute, une question ?
Communauté de communes de la Vallée de l'Avance

33, rue de la Lauzière 05230 LA BÂTIE-NEUVE
Tél. 04 92 50 20 50 - Fax : 04 92 50 21 65
Courriel : secretariat@valleedelavance.com